

# CI Com

Genève

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire,  
le jeudi 29 juin 2006, à 11h00, au Ramada Park Hotel,  
avenue Louis-Casari 75-77, à Genève.

## Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

- 1 **Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2005**  
*Proposition du Conseil d'Administration : approuver le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2005.*
- 2 **Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du Bilan**  
*Proposition du Conseil d'Administration : reporter à nouveau le résultat ressortant du Bilan.*
- 3 **Décharge aux membres du Conseil d'Administration**  
*Proposition du Conseil d'Administration : voter la décharge.*
- 4 **Election des membres du Conseil d'Administration dont le mandat arrive à échéance**  
*Proposition du Conseil d'Administration : réélire M. Charles L. Perret et Mr Michel Favre pour un nouveau mandat de trois ans.*
- 5 **Election de l'organe de révision pour l'exercice 2006**  
*Proposition du Conseil d'Administration : réélire Deloitte SA à Meyrin*
- 6 **Renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 5quater des statuts**  
*Proposition du Conseil d'administration : renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 5quater des statuts dont la teneur est la suivante :*  
**" Article 5quater Capital autorisé**

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter jusqu'au 29 juin 2008 le capital-actions de la société d'un montant de un million trois cent mille francs (Fr. 1'300'000) au plus, par l'émission d'un maximum de cinquante-sept mille (57'000) actions nominatives liées, à droit de vote privilégié et privilégiées selon l'article 5Bis des statuts, d'une valeur nominale de dix francs (Fr. 10) chacune, et trente-six mille cinq cents (36'500) actions au porteur, également privilégiées selon l'article 5bis des statuts, d'une valeur nominale de vingt francs (Fr. 20.-) chacune, qui devront être entièrement libérées. Le Conseil d'Administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.

Les actionnaires bénéficient en principe d'un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles actions. Le Conseil d'Administration peut toutefois supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour de justes motifs, notamment si les actions sont émises en relation avec l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations. Les actions pour lesquelles le droit de souscription est accordé sans toutefois être exercé sont à la disposition du Conseil d'Administration, qui les utilise dans l'intérêt de la société.

Le Conseil d'Administration fixe le prix d'émission des nouvelles actions, la manière de les libérer ainsi que les conditions de l'exercice du droit préférentiel de souscription. »

## 7 Propositions individuelles et divers

### Documentation

Le rapport annuel 2005, qui se compose des comptes de Bilan et de Pertes & Profits, ainsi que de leurs annexes, y compris le rapport de l'Organe de Révision, sont tenus à disposition des actionnaires, vingt jours avant l'assemblée générale, auprès de CI Com SA, p.a. Fiduciaire Edmond FAVRE, 11, rue de Candolle, 1205 Genève

### Cartes d'entrée

Les détenteurs d'actions au porteur qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale, ou de s'y faire représenter en présentant une procuration, sont priés d'obtenir une carte d'entrée jusqu'au jeudi 22 juin 2006, contre le dépôt de leurs actions ou d'une attestation de blocage délivrée par une banque.

Le Conseil d'Administration

---